



Le 1^{er} décembre 2017

CONSTAT DE DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC

Je soussigné, Cruz Kévin, gardien de police municipale assermenté de la Commune de Gréasque, atteste que l'accès au parking situé à l'extrémité des rues Amalbert et de la Sorgo, face à la résidence « villa Marie », est condamné définitivement depuis le 13 novembre 2017. Le panneau indiquant le parking a également été retiré. Cet espace communal, cadastré section AE n°228, est donc désaffecté de l'usage du public depuis cette date.

Une planche photographique est annexée au présent constat.

Le présent constat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gréasque le 1^{er} décembre 2017.

Le Gardien CRUZ Kévin

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

